CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E167964** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2026**

ÉDITÉ LE 12/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2014

Raison sociale : TOITURES SEINE ET MARNAISES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/09/2024
Capital : 11 200

01, RUE JEAN BAPTISTE COLBERT
ZAC LES COURTILLERAIES
77350 LE MEE SUR SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN
Siret : 800 437 394 00037
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 2131737
Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0310013249

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 0310013249

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/10/2025

Téléphone : 01 60 65 04 70 **Fax :**
Portable : 06 43 30 76 54
Responsabilité légale :
LA COMPAGNIE DES TOITS HOLDING (812 324 085) / BRACKE CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL / BRACKE CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : lacompagniedestoits.com
E-mail : contact77@lacompagniedestoits.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 690 381 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	12	06/12/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.